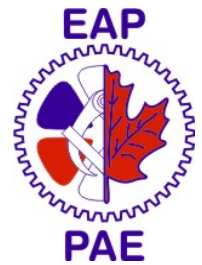




Programme d'aide aux employés AIMTA/AC Régime de remboursement des coûts de consultation en psychologie de Sécurindemnité



Comme vous le savez, nous avons mis fin au régime de la Great-West compagnie d'assurance-vie le 1^{er} septembre 2008 pour faire affaire avec Sécurindemnité. Le régime de remboursement des coûts de consultation en psychologie du PAE AIMTA/AC fonctionne de la même façon qu'avec la Great-West.

Avis : Nous sommes heureux de vous annoncer l'amélioration du régime de remboursement des coûts de consultation en psychologie PAE AIMTA/AC.

Notre mission a toujours été, entre autres, de traiter nos membres avec le plus de compassion possible. En temps de besoin, il est important qu'une aide au niveau national vous soit offerte à vous ainsi qu'à votre famille. Ce régime de remboursement des consultations sera disponible lorsque vous devrez demander de l'aide extérieure pour résoudre des problèmes personnels, familiaux ou reliés au travail.

Le régime de remboursement d'Air Canada couvre 50 % du coût de chaque visite jusqu'à un maximum de 500 \$ par personne ou 1000 \$ par famille par année pour les services d'un psychologue qualifié.

Le régime de remboursement des coûts de consultation en psychologie du PAE-AIMTA/AC couvrira l'autre 50 % du coût de chaque visite jusqu'à un maximum de 750 \$ par personne ou 1500 \$ par famille par année pour les services d'un psychologue qualifié.

Procédure pour soumettre une réclamation :

1. Vous payez les dépenses couvertes et exigez un reçu.
2. Assurez-vous que chaque reçu inclut :
 - a. Le nom du patient
 - b. Le nom du psychologue
 - c. La date où le service a été rendu
 - d. Une description du service
 - e. Le montant facturé
3. Procurez-vous le formulaire Demande confidentielle de réclamation pour consultation en psychologie pour employés actifs (PAE009) auprès de Sécurindemnité, auprès d'un représentant du PAE, sur l'un des sites Web suivants :

www.iam140eap.ca
www.iamaw1681.ca
www.iamaw1763.ca
www.iamaw714.ca
www.iamaw2603.ca

www.iam140.ca
www.aimta1751.ca
www.iamaw2323.ca
www.iam764.ca

ou auprès de votre comité d'atelier. Faites parvenir votre formulaire dûment rempli et signé ainsi qu'une **COPIE** de vos reçus, utilisant l'enveloppe bleue pré adressée ACF851N (2007-10) disponible à votre lieu de travail.

Toutes les réclamations doivent être soumises pendant l'année durant laquelle les dépenses ont été faites. Ce programme est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2008.

Syndicalement,
Denis Yelle
Coordonnateur national du PAE